



40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre

Tél. : 05 61 90 87 10

✉ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 11 mars 2026 à 18h00, Au siège du SIVOM

Date de la convocation : le 05/03/2026

En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
28	24	00	24

PRESENTS : Jean-Marc MANFRIN, José ROSELLO, Bernard DELCROIX, Marion DOUYLLIEZ, Jean-Marc ESQUIROL, Jacques BABY, Charles NAYLIES, Miguel JOSSE, Jean CHALDUC, Carole PORQUERAS, Marie-Françoise VIDAL, Jean-Michel CAZAUX, Magali MASSE, Patrick LEFEBVRE, Olivier CORNET, Cyril MASSIP, Pierre CAILLET, Jean-Marc DEVIC, Maryse VEZAT-BARONIA, Yves CARON-JOURDA, Patrick CHAGNE, Serge PICARD, Roger SANTA-CRUZ, Laetitia SEGALA

ABSENT EXCUSE : Jean-Eudes ROUJAS

ABSENTS : Sophie JEAN, Michel DEJEAN, Cyrille PERSILLON

SECRETAIRE : José ROSELLO

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 18/02/2026
2. Annulations délibérations
3. Vote des comptes de gestion / SIVOM
4. Vote des compte administratifs / SIVOM
5. Affectation des résultats
6. Questions diverses

Le président ouvre la séance à 18h00.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 FEVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 18/02/2026 est soumis au vote.

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2. REVISION DES STATUTS ET DELIBERATIONS

Madame SOUMEILLAN (Sous-préfecture) a demandé l'annulation de certaines délibérations (délibération n°2025/12/02 du 10/12/2025 et délibération n°2026/02/2026 du 18/02/2026) et l'annulation de la révision des statuts, suite au retrait de la compétence restauration.

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Lors d'un échange téléphonique avec Madame SOUMEILLAN, auquel participaient Messieurs, CARON-JOURDA, CAZAUX et ESQUIROL, il a été précisé qu'il s'agissait d'un problème de forme et non de fond. La nécessité de motiver les retraits a été soulignée. Madame SOUMEILLAN doit se rapprocher du Sous-Préfet concernant la reprise des agents de la CUISINE CENTRALE et des agents qui effectuent la livraison des repas par la société SAAS, futur acquéreur.

Madame SOUMEILLAN précise ne pas avoir été informée des modifications intervenues depuis trois ans (cessions successives) et rappelle que la procédure de révision des statuts nécessite un délai de six mois.

Il est rappelé que :

- L'activité de la cuisine centrale cessera le 3 juillet 2026,
- Une cession est actuellement en cours de négociation.

Le comité syndical prend acte des éléments présentés.

3. COMPTES DE GESTION

Le comité syndical, après s'être fait présenter les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (SAAD, SSIAD – PA, PH, ESA – Halte-Répît, Covipro, Restauration, Photovoltaïque, Service technique et Structures touristiques), établis par le comptable public, déclare que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve.

Le comité syndical approuve les comptes de gestion.

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

4. COMPTES ADMINISTRATIFS

Le comité syndical examine les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, présentés dans le tableau ci-dessous.

Constatant la concordance avec les comptes de gestion, le Président se retire au moment du vote, conformément aux dispositions en vigueur.

Le comité syndical approuve les comptes administratifs tels que présentés.

Sections	Budget principal SIVOM	SAAD	SSIAD			Halte-Répît	COVIPRO	Restau.	Photov.	Service Technique	Struct. Touristiques	Total Général
			PA	PH	ESA							

Fonctionnement												
Dépenses	1 812 632.95	743 839.79	1 738 663.40	39 787.82	299 199.19	27 790.00	0.75	641 839.60	8 155.40	273 535.42	206 955.27	5 792 419.59
Recettes	1 742 192.44	865 740.80	1 793 868.94	39 806.16	317 702.90	27 794.68	5 571.31	546 502.68	6 119.97	328 350.18	198 363.39	5 872 013.45
Résultat Fonctionnement	-70 440.51	121 901.01	55 205.54	18.34	18 503.71	4.68	5 570.56	-95 356.92	-2 035.43	54 814.76	-8 591.88	79 593.86
Pourcentage	-88.50%	153.15%	69.36%	0.02%	23.25%	0.01%	7.00%	-119.80%	-2.56%	68.87%	-10.79%	100.00%
Investissement												
Dépenses	269 220.52	40 010.00	10 880.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 009.90	0.00	0.00	322 120.42
Recettes	365 716.12	40 639.00	13 384.84	0.00	4 676.78	0.00	0.00	3 816.79	7 877.87	0.00	0.00	436 111.40
Résultat Investissement	96 495.60	629.00	2 504.84	0.00	4 676.78	0.00	0.00	3 816.79	5 867.97	0.00	0.00	113 990.98
Pourcentage	84.65%	0.55%	2.20%	0.00%	4.10%	0.00%	0.00%	3.35%	5.15%	0.00%	0.00%	100.00%

RESULTATS CUMULES 2025	26 055.09	122 530.01	57 710.38	18.34	23 180.49	4.68	5 570.56	-91 540.13	3 832.54	54 814.76	-8 591.88	193 584.84

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	713 761.78	-755 013.61	235 295.41	95 693.43	72 916.93		166 985.52	-504 365.26	47 914.61	70 493.00	11 363.18	155 044.99
RESULTATS 2025	26 055.09	122 530.01	57 710.38	18.34	23 180.49	4.68	5 570.56	-91 540.13	3 832.54	54 814.76	-8 591.88	193 584.84
TOTAL	739 816.87	-632 483.60	293 005.79	95 711.77	96 097.42	4.68	172 556.08	-595 905.39	51 747.15	125 307.76	2 771.30	348 629.83

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

5. AFFECTATION DES RESULTATS

Le comité syndical, après avoir constaté les résultats de l'exercice, décide de leur affectation conformément au tableau présenté.

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Il est précisé que le budget des structures touristiques présente un déficit, dû notamment à deux factures d'électricité d'un montant de 15 000 € chacune, correspondant à des régularisations de consommation avancées par la commune de Rieux et remboursées par le camping. Il est également indiqué que les travaux d'entretien et les grosses réparations des chalets ne seront pas réalisés en 2026.

6. GESTION DU PATRIMOINE – ESTIMATION DU DOMAINE - RECAPITULATIF

Commune de Latrape

- Le Bal des Étoiles (bâtiment principal, planétarium et terrain) : proposition de cession acceptée par Monsieur Sanchez pour un montant de **78 500 €**
- Parcelles non bâties : valeur fixée à **4 250 €**

Commune de Gensac-sur-Garonne

- Maison à usage d'habitation (80 m²) : valeur vénale estimée à **140 000 €**, avec une marge d'appréciation de ± 15 %
- Parcelles de terre (3 hectares) : valeur vénale estimée à **24 600 €**, avec une marge d'appréciation de ± 15 %
 - Décision de réduire le prix de 15 %

Commune de Lavelanet-de-Comminges

- Cave coopérative comprenant
 - Bâtiment : valeur vénale estimée à **310 000 €**
 - Maison : valeur vénale estimée à **50 000 €**

Commune de Rieux-Volvestre

- Maison de ville mitoyenne : valeur vénale estimée à **170 000 €**, avec contrainte liée à une servitude de station d'épuration partagée avec la maison mitoyenne et marge d'appréciation de $\pm 15\%$.

Le Comité syndical prend connaissance du récapitulatif des estimations transmises par le Domaine et approuve les montants présentés.

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Village Gaulois : Le Domaine propose une visite du site afin d'évaluer les travaux réalisés.

7. QUESTIONS DIVERSES

Structures touristiques

Annulation d'une délibération suite à modification de la date de création d'un poste saisonnier à 17h30 hebdomadaires, initialement prévue au 1^{er} avril 2026 et avancée au 25 mars 2026.

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

SSIAD

Création d'un poste permanent d'infirmier(e) en soins généraux à 29 heures hebdomadaires au 01/04/2026.

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Escale Sud Toulousain / Épicerie solidaire

Maintien du loyer fixé à 600 € par trimestre, sans augmentation.

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Un mobil-home sans propriétaire identifié pourrait être donné à l'association **Escale Sud Toulousain / Épicerie solidaire**. Monsieur Poitevin, Président, doit consulter le bureau avant décision finale.

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Remorque - SIVOM

Cession d'une mini-remorque agricole (vieille et inutilisée dans hangar du SIVOM) à un agent.
Prix fixé à **300 €** en l'état

Décision : adoption

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

INFORMATIONS DIVERSES

- Délivrance de l'agrément pour l'activité de la cuisine centrale le 2 mars 2026 (le travail important réalisé par Monsieur S. B, chef de production, a permis l'obtention de cet agrément)
- Mise en place du nouveau comité syndical après les élections municipales, sous réserve du retour du contrôle de légalité des délibérations communales.
Date prévisionnelle : **8 avril 2026**.

La séance levée à 20h00

Le Président,
J-M. ESQUIROL

Le secrétaire,
José ROSELLO